

FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 581 287,830 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à	69 505,091 TND
Un résultat bénéficiaire de	397 286,147 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif net nous a permis de relever le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 18 mars 2019
Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 092 235,930	2 999 542,478
b- Obligations et valeurs assimilées	316 563,840	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0,000	0,000
b- Disponibilités	1 194 019,502	2 216 266,461
AC3- Créances d'exploitation	69 424,800	0,000
TOTAL ACTIF	5 672 244,072	5 215 808,939
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	44 331,092	9 688,117
PA2- Autres créditeurs divers	46 625,150	22 119,139
TOTAL PASSIF	90 956,242	31 807,256
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 511 782,738	5 153 949,765
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	69 505,092	30 051,918
ACTIF NET	5 581 287,830	5 184 001,683
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 672 244,072	5 215 808,939

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2018
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au31/12/2018</u>	<u>Du 17/08/2017</u> <u>Au31/12/2017</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	154 307,410	0,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	19 204,597	0,000
PR 2- Revenus des placements monétaires	38 801,399	62 199,860
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	212 313,406	62 199,860
CH 1- Charges de gestion des placements	128 344,700	28 408,151
REVENU NET DES PLACEMENTS	83 968,706	33 791,709
CH 2- Autres charges	14 463,615	3 739,791
RESULTAT D'EXPLOITATION	69 505,091	30 051,918
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	0,001	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	69 505,092	30 051,918
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,001	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	173 499,423	162 700,028
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	171 485,229	0,000
Frais de négociation de titres	-17 203,596	-8 750,263
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	397 286,147	184 001,683

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2018**

	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au31/12/2018</u>	<u>Du 17/08/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	69 505,091	30 051,918
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 499,423	162 700,028
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	171 485,229	0,000
d- Frais de négociation de titres	-17 203,596	-8 750,263
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	30 923,699	4 900 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	4 879,563	0,000
Régularisation des sommes distribuables	430,336	0,000
b- Rachats		
Capital	-30 923,700	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-4 879,563	0,000
Régularisation des sommes distribuables	-430,335	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	397 286,147	5 084 001,683
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	5 184 001,683	100 000,000
b- en fin d'exercice	5 581 287,830	5 184 001,683
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	5 000	100
b- en fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	1 116,258	1 036,800
AN6- TAUX DE RENDEMENT	7,664%	3,680%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

2. Référentiel comptable :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

3. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2018</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions		3 485 760,629	3 821 149,030	68,46%
ASSAD	23 910	209 619,254	184 656,930	3,31%
BH	4 044	82 084,542	51 496,296	0,92%
BIAT	3 260	400 743,859	389 296,160	6,98%
EURO-CYCLES	6 999	186 986,260	130 538,349	2,34%
ONE TECH HOLDING	23 600	336 397,795	377 364,000	6,76%
POULINA GP HOLDING	10 032	112 850,960	124 497,120	2,23%
SAH	44 750	579 802,380	511 045,000	9,16%
SFBT	18 000	315 019,889	424 080,000	7,60%
SOTUVER	27 000	116 903,675	237 789,000	4,26%
TELNET HOLDING	30 209	185 458,554	290 308,490	5,20%
TPR	100 750	301 532,085	482 088,750	8,64%
TUNISIE VALEURS	12 540	404 025,000	387 034,560	6,93%
UNIMED	27 789	254 336,376	230 954,375	4,14%
Titres OPCVM		270 275,850	271 086,900	4,86%
FCP Salamett CAP	17 150	182 854,050	183 779,400	3,29%
FCP Iradett 50	7 500	87 421,800	87 307,500	1,56%
Total		3 756 036,479	4 092 235,930	73,32%

b. Obligations et valeurs assimilées

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2018</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
ATB SUB 2017	3 000	300 000,000	316 563,840	5,67%
Total		300 000,000	316 563,840	5,67%

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2017	2 836 842,450	0,000	162 700,028	2 999 542,478	
Acquisition de l'exercice					
Actions	2 993 121,514			2 993 121,514	
Titres OPCVM	242 479,590			242 479,590	
Emprunt de Société	300 000,000			300 000,000	
Cession de l'exercice					
Cession actions	-2 100 262,475			-2 100 262,475	160 830,229
Cession titres OPCVM	-216 144,600			-216 144,600	10 655,000
Variation des +/-values latentes			173 499,423	173 499,423	
Variation des intérêts courus		16 563,840		16 563,840	
Solde au 31-12-2018	4 056 036,479	16 563,840	336 199,451	4 408 799,770	171 485,229

AC2- les placements monétaires et disponibilités**a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste au 31 décembre 2018 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018, à **1 194 019,502** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dénouement Vente Actions Assad	27 521,200	0,000
Dénouement Vente Actions SFBT	41 903,600	0,000
Total	69 424,800	0,000

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	7 838,599	6 347,210
Commission de surperformance au gestionnaire	26 353,096	0,000
Rémunération à payer au dépositaire	10 139,397	3 340,907
Total	44 331,092	9 688,117

PA2- Autres créiteurs divers

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Redevance du CMF	377,298	432,068
Honoraires CAC	4 927,500	1 849,500
Sommes à verser sur achats actions	39 776,820	19 050,270
Retenue à la source	1 312,834	787,301
Frais de négociations	230,698	0,000
Total	46 625,150	22 119,139

CP1- Capital

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>Capital début de l'exercice</u>		
Montant	5 153 949,765	100 000,000
Nombre de titres	5 000	100
Nombre de porteurs de parts	20	2
<u>Souscriptions réalisées</u>		
Montant	30 923,699	4 900 000,000
Nombre de titres émis	30	4900
Nombre de porteurs de parts entrants	1	18
<u>Rachats effectués</u>		
Montant	-30 923,700	0,000
Nombre de titres rachetés	30	0
Nombre de porteurs de parts sortants	3	0
<u>Autres effets s/capital</u>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur	30 051,918	0,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	171 485,229	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	173 499,423	162 700,028
Frais de négociation de titres	-17 203,596	-8 750,263
<u>Capital fin de l'exercice</u>		
Montant	5 511 782,738	5 153 949,765
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	18	20

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2018 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	69 505,091
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,001
SOMMES DISTRIBUTABLES	69 505,092

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Revenus des actions	152 610,080	0,000
Revenus des titres OPCVM	1 697,330	0,000
Revenus des obligations	19 204,597	0,000
TOTAL	173 512,007	0,000

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Revenus Certificats de dépôts	0,000	49 173,191
Revenus du compte Bancaire	38 801,399	13 026,669
TOTAL	38 801,399	62 199,860

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Rémunération fixe du gestionnaire	91 852,207	25 067,244
Commission de surperformance du gestionnaire	26 353,096	0,000
Rémunération du dépositaire	10 139,397	3 340,907
TOTAL	128 344,700	28 408,151

CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	5 678,286	1 886,931
Rémunération du commissaire aux comptes	8 749,669	1 849,500
Charges Diverses	35,660	3,360
TOTAL	14 463,615	3 739,791

5. Autres informations :

5-1 Données par part

	31/12/2018	31/12/2017
• Revenus des placements	42,463	12,440
• Charges de gestion des placements	-25,669	-5,682
Revenu net des placements	16,794	6,758
• Autres charges d'exploitation	-2,893	-0,748
Résultat d'exploitation (1)	13,901	6,010
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	13,901	6,010

• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	34,700	32,540
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	34,297	0,000
• Frais de négociation de titres	-3,441	-1,750
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	65,556	30,790
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	79,457	36,800
• Résultat non distribuable de l'exercice	65,556	30,790
• Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	65,556	30,790
Nombre de parts	5 000	5 000
Valeur liquidative	1116,258	1036,800

5-2 Ratios de gestion des placements

31/12/2018 31/12/2017

• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	2,26%	0,57%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,26%	0,07%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,23%	0,60%
• <i>Actif net moyen</i>	5 671 734,975	5 013 478,008

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33.82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33.82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.